



Charte d'engagement pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Date de 1ère validation :
02/05/2024
Date d'application : 02/05/2024
Version : 1
Nbre de page(s) : 1

Préambule : Cette charte affirme l'engagement de notre organisme de formation à garantir l'accessibilité et l'inclusion pour toutes les personnes en situation de handicap. Nous reconnaissons l'importance de fournir un environnement d'apprentissage équitable et accessible à tous.

1. Engagement Institutionnel : Notre organisme s'engage à promouvoir et à mettre en œuvre des politiques et des pratiques favorisant l'accessibilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap. Un référent handicap est nommé, sensibilisé et professionnalisé sur le handicap.

2. Formation et Sensibilisation du Personnel : Nous assurons la formation et la sensibilisation régulière de notre personnel aux besoins spécifiques des personnes handicapées et aux meilleures pratiques d'accessibilité.

3. Accessibilité des Infrastructures : Nous nous engageons à maintenir et à améliorer l'accessibilité de nos infrastructures, en veillant à ce que nos locaux, équipements et ressources soient accessibles à tous.

4. Adaptation des Programmes de Formation : Nos programmes de formation seront conçus et adaptés pour répondre aux besoins variés de tous les apprenants, en tenant compte des différentes formes de handicap.

5. Soutien et Accompagnement Individualisé : Nous offrons un soutien et un accompagnement individualisé aux apprenants en situation de handicap pour assurer leur réussite et leur intégration.

6. Collaboration avec des Experts en Accessibilité : Nous travaillons avec des experts en accessibilité et des associations de personnes handicapées pour améliorer continuellement nos pratiques.

7. Communication Inclusive : Nous nous engageons à utiliser des moyens de communication inclusifs et accessibles, en veillant à ce que nos informations soient disponibles pour tous.

8. Évaluation et Feedback : Nous mettons en place des mécanismes pour évaluer l'efficacité de nos mesures d'accessibilité et pour recueillir les retours d'expérience des personnes concernées.

9. Engagement à Long Terme : Notre organisme s'engage dans une démarche à long terme pour l'accessibilité et l'inclusion, reconnaissant que c'est un processus continu d'amélioration.

10. Responsabilité et Transparence : Nous rendons compte de nos progrès en matière d'accessibilité et de nos initiatives d'inclusion, en faisant preuve de transparence dans nos actions et nos communications.

Fait le 02/05/2024, à Mignaloux-Beauvoir

Le Directeur Général, Denis TAURON